

qui nous est parvenu aujourd'hui de Washington et selon lequel les hauts fonctionnaires canadiens et américains se sont entendus sur l'abandon des sauvegardes de l'accord sur l'automobile, le ministre peut-il dire à la Chambre si le Canada est d'avis qu'un des objectifs de l'accord sur l'automobile est le libre-échange dans ce domaine?

L'hon. Mitchell Sharp (secrétaire d'État aux Affaires extérieures): Monsieur l'Orateur, un des effets immédiats de l'accord sur l'automobile, par ailleurs critiqué par de nombreux députés, a été de stimuler considérablement le commerce entre le Canada et les États-Unis. La principale objection des États-Unis est que cet accord, à leur avis, nous apporte beaucoup plus qu'à eux. Mon honorable ami est peut-être d'accord, mais moi je ne le suis pas.

• (4.10 p.m.)

L'ACCORD SUR LA PRODUCTION AUTOMOBILE—LES DISPOSITIONS DE SAUVEGARDE

M. Edward Broadbent (Oshawa-Whitby): Une question supplémentaire. Comme je n'ai reçu aucune réponse, je demande au ministre si le gouvernement canadien, comme le prétendent certains rapports en provenance de Washington aujourd'hui, est prêt à renoncer aux garanties actuelles de l'accord canado-américain sur l'automobile.

L'hon. Mitchell Sharp (secrétaire d'État aux Affaires extérieures): Si on me pose la question de cette façon, monsieur l'Orateur, la réponse est non.

* * *

LES NATIONS UNIES

LA COMMISSION JARRING ET LA RÉOLUTION 242 DU CONSEIL DE SÉCURITÉ—LA POSITION DU CANADA

M. Heath Macquarrie (Hillsborough): J'aimerais poser une question au secrétaire d'État aux Affaires extérieures. A l'occasion du débat de l'Assemblée générale des Nations Unies, la délégation canadienne favorise-t-elle la réapparition de la Commission Jarring qui pourrait susciter au Moyen-Orient une situation qui donnerait à la résolution 242 du Conseil de sécurité un caractère un peu plus d'actualité.

L'hon. Mitchell Sharp (secrétaire d'État aux Affaires extérieures): Monsieur l'Orateur, le gouvernement canadien entend appuyer la résolution 242. Nous serions très heureux de voir l'ambassadeur Jarring reprendre ses activités. C'est l'objet principal de notre présence à New York à l'heure actuelle. Toutefois, comme le sait le député, il y a de nombreuses difficultés qui interviennent.

* * *

LES AFFAIRES INDIENNES

LE RENVOI À LA COUR SUPRÊME DU CAS DES INDIENNES MARIÉES À DES NON-INDIENS—LES FRAIS JURIDIQUES

M. Robert Simpson (Churchill): Ma question s'adresse au ministre des Affaires indiennes et du Nord canadien. Plus tôt cet après-midi, le ministre de la Justice a annoncé une décision rendue par la Cour fédérale concernant les droits et privilèges des indiennes mariées à des non-Indiens ou à des Blancs. Le ministre a dit que la question serait soumise à la Cour suprême. Le ministre peut-il nous

[M. Broadbent.]

assurer que le ministère assumera les frais juridiques encourus par les Indiens dans cette affaire?

[Français]

L'hon. Jean Chrétien (ministre des Affaires indiennes et du Nord canadien): Monsieur le président, je suis disposé à étudier la suggestion de l'honorable député.

[Traduction]

[Plus tard]

LE CAS DES INDIENNES MARIÉES À DES NON-INDIENS—L'EXAMEN DES ASPECTS RÉTROACTIFS DE LA DÉCISION DE LA COUR

M. Robert Simpson (Churchill): J'ai une question supplémentaire à l'intention du ministre des Affaires indiennes et du Nord canadien. Étant donné qu'une décision a été prise il y a quelque temps par la Cour fédérale au sujet du droit des femmes indiennes mariées à des non-Indiens, le ministre peut-il nous dire si son ministère a décidé d'examiner la question des aspects rétroactifs de ce problème en vue de la protection des femmes indiennes qui ont épousé des non-Indiens dans le passé et qui ont perdu leurs droits d'autochtones?

[Français]

L'hon. M. Chrétien: Monsieur le président, nous sommes au courant des conséquences de la décision de la Cour d'appel fédérale, et nous attendons qu'une décision soit rendue par la Cour suprême avant d'agir. Il est évident que des changements radicaux auront lieu dans l'administration de mon ministère, si la Cour suprême maintient la décision de la Cour d'appel fédérale.

* * *

LES AFFAIRES EXTÉRIEURES

LA DÉCISION DU MASSACHUSETTS AU SUJET DE LA PÊCHE ET DE LA POLLUTION—LA POSITION DU GOUVERNEMENT

[Traduction]

M. Walter C. Carter (Saint-Jean-Ouest): Ma question s'adresse au secrétaire d'État aux Affaires extérieures. Le ministre a-t-il étudié la loi approuvée par l'État du Massachusetts visant à reculer de 200 milles plus à l'est ses limites de protection de la pêche, comme l'avait promis le ministre le 25 novembre? Le ministre peut-il nous dire quelles en seront les conséquences pour le Canada?

L'hon. Mitchell Sharp (secrétaire d'État aux Affaires extérieures): Comme je l'ai dit lorsque la question a été posée la première fois, monsieur l'Orateur, nous avons demandé au Département d'État des États-Unis son avis à ce sujet. Nous n'avons pas encore reçu de réponse.

L'ACCORD CANADO-NORVÉGIEN SUR LES PÊCHES—DEMANDE DE DÉPÔT

M. John Lundrigan (Gander-Twillington): Ma question s'adresse au ministre des Pêches. Elle découle de la question précédente posée par le député de Saint-Jean-Ouest. Le ministre peut-il nous dire si, le 15 juillet, le gouvernement fédéral a bien signé un traité avec la Norvège au sujet de la chasse aux phoques sur la côte atlantique et si ce traité autorise bien la Norvège à exploiter nos ressources marines jusqu'à trois milles de nos côtes, violant ainsi